



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice 1

La société Internationale animation est spécialisée dans la sonorisation événementielle (concert, fêtes etc.) Elle réalise un chiffre d'affaires mensuel de 65 000 € et sa marge sur chiffre d'affaires est de 14 %.

Elle envisage d'embaucher un salarié supplémentaire qui serait payé 1 200 € brut par mois auquel il convient d'ajouter une prime de 13e mois de 1 000 € brute qui est versé en Décembre de chaque année.

Calculer le coût annuel de ce salarié pour la société sachant que les charges salariales sont de 20 % et les charges patronales de 60 %.

Salaire annuel Brut = 1200 * 12 =	14 400
Prime de 13^e mois	<u>1 000</u>
Total Brut	15 400
Charges patronales 60 %	<u>9 240</u>
Coût total du salarié	<u>24 640</u>

Elle en espère une augmentation de son chiffre d'affaires de 15 %. Le projet est il rentable ?

Chiffre d'affaires annuel	65 000 * 12 mois	780 000 €
Bénéfice annuel	780 000 * 14 %	109 200 €
Chiffre d'affaires prévisionnel	780 000*1.15	897 000 €
Bénéfice annuel	897 000 * 14%	125 580 €
Augmentation du bénéfice	125 580 – 109 200	16 380 €
Coût du salarié		24 640 €

Commentaire : Le coût du salarié est supérieur aux bénéfices qu'il produira, Il est préférable de renoncer à l'embauche.



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice programmé 2 : Entreprise à horaires fixes

Un salarié a effectué les heures suivantes en novembre dans une entreprise qui applique la loi sur les 35 heures

L 1	8 h	L 8	8 h	L 15	8 h	L 22	7 h	L 29	8 h
M 2	8 h	M 9	8 h	M 16	8 h	M 23	7 h	M 30	8 h
M 3	8 h	M 10	8 h	M 17	8 h	M 24	7 h		
J 4	9 h	J 11	8 h féried	J 18	7 h	J 25	7 h		
V 5	8 h	V 12	8 h	V 19	7 h	V 26	7 h		
S 6		S 13		S 20		S 27			
D 7		D 14		D 21		D 28			

1 - Faire le décompte des heures dans le tableau suivant :

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour féried
1	41	35	6	0	
2	40	35	5	0	8
3	38	35	3	0	
4	35	35	0	0	
5	16	16	0	0	
Totaux	170	156	14	0	8

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 9.50€ brut de l'heure et qu'il perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 60 € et une indemnité de salissure de 40 €.

Non mensualisé	
H/normale (156*9.50)	1482.00
H/sup 25 % (14*9.50*1.25)	166.25
Jour féried (8*9.50)	76.00
Prime ancienneté	<u>60.00</u>
	1784.25



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice 3 : Entreprise à horaires fixes avec mensualisation

Un salarié a effectué les heures suivantes en Septembre dans une entreprise qui applique la loi sur les 35 heures

L 1	7 h	L 8	8 h	L 15	7 h	L 22	7 h	L 29	8 h
M 2	7 h	M 9	8 h	M 16	7 h	M 23	7 h	M 30	8 h
M 3	8 h	M 10	8 h	M 17	7 h	M 24	7 h		
J 4	9 h	J 11	8 h	J 18	7 h	J 25	7 h		
V 5	9 h	V 12	8 h	V 19	7 h	V 26	7 h		
S 6	6 h	S 13		S 20		S 27			
D 7		D 14		D 21		D 28			

1 - Faire le décompte des heures dans le tableau suivant :

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
1	46	35	8	3	
2	40	35	5	0	
3	35	35	0	0	
4	35	35	0	0	
5	16	16	0	0	
Totaux	172	156	13	3	

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 10 € brut de l'heure et qu'il perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 50 € et une indemnité de salissure de 20 €.

Mensualisé		Non mensualisé	
Base mensuelle (151.66*10)	1516.66	H/normale (156*10)	1560.00
H/sup 25 % (13*10*1.25)	162.50	H/sup 25 % (13*10*1.25)	162.50
H/Sup 50 % (3*10*1.5)	45.00	H/Sup 50 % (3*10*1.5)	45.00
Prime ancienneté	<u>50.00</u>	Prime ancienneté	<u>50.00</u>
	1774.16		1817.50
L'indemnité est ajoutée au bas du salaire et pas dans le calcul du Brut			



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice 4 : Entreprise à horaires fixes avec mensualisation

Un salarié a effectué les heures suivantes en mars dans une entreprise qui applique la loi sur les 35 heures

1 - Faire le décompte des heures dans le tableau suivant :

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
1	35	35			
2	40	35	5		
3	45	35	8	2	
4	37	35	2		
5	14	14	0		
Totaux	172	154	15	2	

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 12 € brut de l'heure

Mensualisé		Non mensualisé	
Base mensuelle (151.66*12)	1 819.92	H/normale (154*12)	1 848.00
H/sup 25 % (15*12*1.25)	225.00	H/sup 25 % (15*12*1.25)	225.00
H/Sup 50 % (2*12*1.5)	<u>36.00</u>	H/Sup 50 % (2*12*1.5)	<u>36.00</u>
	2 080.92		2 109.00



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

EXERCICE 5 : Entreprise à horaires variables

La société pratique un horaire variable et la période de référence est la quinzaine.
 M. MANDALLAZ a travaillé comme suit au mois de Février

L 1	8 h	L 8	7 h	L 15	8 h	L 22	7 h		
M 2	8 h	M 9	7 h	M 16	8 h	M 23	7 h		
M 3	8 h	M 10	7 h	M 17	8 h	M 24	7 h		
J 4	8 h	J 11	7 h	J 18	8 h	J 25	7 h		
V 5	6 h	V 12	4 h	V 19	8 h	V 26	7 h		
S 6		S 13		S 20		S 27			
D 7		D 14		D 21		D 28			

1 - Faire le décompte des heures et calculer son salaire brut. Son taux horaire est de 7,80 €.
 (Faire le calcul pour le cas où il est mensualisé et dans le cas où il ne l'est pas)

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
1	38	35 (+ 3)	0		
2	32	35 (- 3)	0		
3	40	35	5		
4	35	35	0		
5					
Totaux		140	5		

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 7,80 € brut de l'heure perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 35€, un avantage en nature (logement de fonction) de 700 € et une indemnité de transport de 15 €.

Mensualisé		Non mensualisé	
Base mensuelle (151,66*7.80)	1 182.95	Base (140*7.80)	1 092.00
H/sup 25 % (5*7.80*1.25)	48.75	H/sup 25 % (5*7.80*1.25)	48.75
Avantages en nature	700.00	Avantages en nature	700.00
Prime ancienneté	35.00	Prime ancienneté	35.00
	1 966.70		1 875.75
L'indemnité est ajoutée au bas du salaire et pas dans le calcul du Brut		L'indemnité est ajoutée au bas du salaire et pas dans le calcul du Brut	



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice 6

1 - Faire le décompte des heures effectuées au cours de la semaine suivante, indiquer la répartition des heures et la nature des heures payées.

Mois	Jours	Heures
Janvier	L 30	8
	M 31	8
Février	M 01	8
	J 02	8
	V 03	8
	S 04	
	D 05	

Janvier					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
5	16	16			
Totaux					

Février					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
Total heures de la semaine	40	35	5		
Heures payées en janvier	16	16	0		
Heures à payer sur février	24	19	5		



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice 7 :

1 - Faire le décompte des heures effectuées au cours de la semaine suivante, indiquer la répartition des heures et la nature des heures payées.

Mois	Jours	Heures
Mars	L 30	9
	M 31	9
avril	M 01	8
	J 02	7
	V 03	8
	S 04	3
	D 05	

Mars					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
5	18	18			
Totaux					

Avril					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
Total heures de la semaine	44	35	8	1	
Heures payées en mars	18	18			
Heures à payer sur avril	26	17	8	1	



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

Exercice 8 :

1 - Faire le décompte des heures effectuées au cours de la semaine suivante, indiquer la répartition des heures et la nature des heures payées.

Mois	Jours	Heures
Février	L 25	8
	M 26	9
	M 27	8
	J 28	8
Mars	V 01	7
	S 02	
	D 03	

Février					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
4					
Totaux					

Mars					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
Total heures de la semaine					
Heures payées en février					
Heures à payer sur Mars					